

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

74137

Objet

BATIMENTS COMMUNAUX
PISCINE DE FONCILLON
ETANCHETTE
Instance Ville C/ S.A.
LAVERGNE & Cie

Designation d'un avocat

DATE DE CONVOCATION

~~17 octobre 1974~~

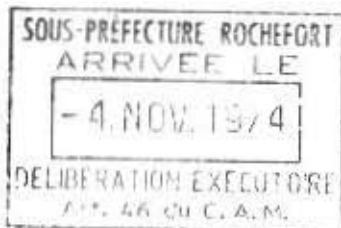
DATE D'AFFICHAGE

~~17 Octobre 1974~~

Nombre de conseillers
en exercice 26

Nombre de présents 20

Nombre de votants 22



Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent soixante quatorze
le vingt cinq octobre à 18 heures -

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Monsieur de LIPKOWSKI

Etaient présents : MM. de LIPKOWSKI, STIPAL, DUFOUR, Mme FAVIERE, MM. BOUCHET, DOMEQ, BERLAND, BROTEAU, LACHAUD, DOIREAU, MONTRON, LARGETEAU, NAULIN, COLLE, BUCHET, DELAIR, Me TAP, MM. BARRIERE, BOUTET, Mme BIDEAU

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. Melle FOUCHÉ par M. STIPAL
M. TETARD par M. de LIPKOWSKI

Absents : MM. Me BARDE, M. RIVIERE, M. BUJARD, M. PAPEAU,

M. M. MONTRON a été élu Secrétaire.

M. le Rapporteur expose :

Des infiltrations d'eau consécutives à la défaillance de l'étanchéité du bâtiment restaurant de la piscine de Foncillon ont été constatées à maintes reprises.

La S.A. LAVERGNE et Cie en a été informée les 11 Septembre 1970, 27 Avril 1972, 31 mai et 20 Juillet 1974 afin qu'elle intervienne dans le cadre de sa garantie décennale.

Le 11 Septembre 1974, Me DUCROS, Avocat à la cour, a été invité à déposer une requête introductive d'instance au greffe du Tribunal Administratif de Poitiers, tendant à la nomination d'un expert.

Il importe en conséquence pour la ville de confirmer la mission de cet avocat.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé de M. le Rapporteur,

Vu le projet de requête introductive d'instance dressé et présenté par Me DUCROS,

Considérant la nécessité de poursuivre l'instance engagée,

./.

DECIDE :

- d'autoriser M. le Maire ou M. le Premier Adjoint par délégation, à poursuivre l'instance engagée contre la S.A. LAVERGNE & Cie, devant le Tribunal Administratif de Poitiers,
- de désigner Me Louis DUCROS, 9 rue de la Marne à POITIERS, pour représenter la Ville dans la poursuite de l'instance précitée.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Ont signé au registre MM. les Membres présents

POUR EXTRAIT CONFORME

Pour le Maire
l'Adjoint Délégué,



[Handwritten signature]